

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

GREGORI BORDES CAMILLE
CHEZ MME DOMINGUES TILOUINE
5 PAS DU GRAND CERF
75002 PARIS

Vos références

Numéro fiscal (C) : 3034649650011

Référence du document : 23 B7 2383672 82
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
CHEZ MME DOMINGUES TILOUINE
5 PAS DU GRAND CERF
75002 PARIS

Numéro FIP 754 80 14 3419697789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 08/06/2023

Somme qui vous est remboursée

1 492,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.
Vous serez remboursé à l'été 2023.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 15 768
Nombre de parts : 4.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	17144	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0	
Total des salaires et assimilés ²	17144	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1714	
Salaires, pensions, rentes nets.....	15430	15430
Revenu brut global.....		15430
Revenu imposable.....		15430
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		0
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵		
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré 4	Montant retenu 4
Montant de la réduction d'impôt.....		0
Total des réductions d'impôt²⁰.....		- 0
Impôt total avant crédits d'impôt.....		0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		
Frais de garde des jeunes enfants.....	Montant déclaré 2984	Montant retenu 2984
Montant du crédit d'impôt calculé.....		- 1492
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		- 1492
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :		
IMPOT SUR LE REVENU		
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :		- 1492
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....		1492
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.		
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ²⁵		15768
Revenus exonérés		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	Déclar. 1 376
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE		

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUÉILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	338	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :			
Plafond total de 2021.....		Déclar. 1 16253	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....		4052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		+ 4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....		+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....		+ 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....		= 16394	